CADRE21

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Description:
L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police. Cette formation vise à outiller les intervenants des milieux scolaires afin qu'ils puissent être en mesure d'agir rapidement et efficacement auprès des élèves de leur établissement scolaire impliqués dans une situation de sextage. Le sextage chez les adolescents peut être défini comme la production, la distribution et la redistribution de contenus à caractère sexuel (photos, vidéos, etc.), entre eux, via les technologies de l'information et de la communication. À la fin du niveau Explorateur de cette formation, vous serez en mesure de comprendre ce phénomène et de guider les intervenants dans la gestion des cas qui pourraient être portés à leur attention par l'entremise d'un outil d'intervention : la trousse Sexto. Au niveau Architecte, par le biais d'animations interactives, trois cas fictifs de sextage vous seront proposés pour consolider les nouveaux apprentissages et valider vos interventions. La réalisation de la trousse Sexto a été possible grâce à la collaboration de la Ville de Saint-Jérôme (Québec), du Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP), du Centre canadien de la protection de l'enfance, du Centre d'aide aux victimes d'actes criminels (CAVAC), de la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord et de l'Académie Lafontaine. La formation à la Trousse Sexto a été développée par le CADRE21 et réalisée grâce à la participation de la Fédération des établissements d'enseignements privés (FEEP) et du financement du ministère de l'Éducation et de l'enseignement supérieur (MÉES).

:
Badge attribué à : Valérie Lemieux
https://www.cadre21.org/membres/valerie-lemieux-csrsaguenay-qc-ca

Date d'obtention : 2023-11-03 14:12:42

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu’est-ce que je retiens de la méthode d’intervention Sexto ?
Il est important de respecter les rôles de chaque partenaire ainsi que les étapes de la démarche afin de ne pas nuire au processus judiciaire. Agir rapidement permet de diminuer les risques que les preuves soient détruites, que les conséquences sur les victimes prennent de l'ampleur et faire en sorte que l'instigateur soit pris en charge rapidement.
Question 2 - Qu’est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?
Il faut accueillir la victime avec compassion et bienveillance, ne pas la juger ou tenter de lui faire la morale. Il faut également s'assurer de rencontrer toutes les victimes et les instigateurs et utiliser le questionnaire de la trousse Sexto et éviter de poser des questions qui pourraient mener à des réponses sous-entendues. Les jeunes méconnaissent la nature criminelle et sous-estiment les conséquences liées à la production et au partage de ce type d'images, que ce soit avec consentement ou non. Il est donc intéressant de sensibiliser les jeunes à cet effet.
Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?
Il ne faut surtout pas voir les images à caractère pornographique. Aussi, le protocole Sexto ne peut être utilisé si la dénonciation vient du parent et il faudra référer ce dernier directement à la police. Dans le cas où ce sont des élèves qui dénoncent à l'école, il faut agir rapidement et confisquer le cellulaire de l'instigateur, utiliser le questionnaire prévu à cet effet et communiquer avec le service de police dans les plus brefs délais.